



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E59818

VALABLE JUSQU'AU 18/11/2024

ÉDITÉ LE 22/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1976
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 07/05/2018
22 867

Raison sociale : SOCIETE CHAUFFAGE DU LITTORAL

Sigle : SCL
5 RUE DES FORTS
59210 COUDEKERQUE BRANCHE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DUNKERQUE 307190652

Téléphone : 03 28 25 95 00 Fax : 03 28 25 95 01
Portable : 06 07 32 16 93

Siret : 307 190 652 00031

Site Internet :
E-mail : chauffage.littoral@wanadoo.fr

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 21902C

Responsabilité légale :
PIERINI GAUTHIER PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1247000/001 522528/25

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1247000/001 522528/25

Situation fiscale et sociale : A jour au 24/07/2022

Effectif moyen : 9 Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	22/11/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	22/11/2023
5263	Maintenance d'installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	11/01/2023
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	22/11/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	11/01/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	11/01/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	11/01/2023
o Ventilation mécanique	22/11/2023

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE
272, BOULEVARD GEORGES
CLEMENCEAU
B.P. 16013
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.